



COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU DGSCGC DU 17 FEVRIER 2023

Participaient à la réunion pour la DGSCGC : messieurs THIRION (Directeur Général), JUGGERY (Sous-direction doctrine-RH) et WILM (conseiller social)

Pour la CGT : messieurs AURAY N., BRU T. et DELAVOUX S.

Des relations avec la DGSCGC : pourquoi maintenir une absence de communication des notes ou informations envoyées aux directeurs ?

Sauf ce qui est un simple message du blog à l'attention des seuls directeurs, *Il n'y a pas de raison, à voir ce qu'on peut faire.*

Sur les courriers restés sans réponse :

Il est question depuis 2019 d'une étude épidémiologique et d'une étude sur les fumées froides, ni l'ANSES ni santé publique France ne traitent actuellement ce sujet pourtant criant d'actualité, alors, on en est où ?

Un doctorant va plancher sur le cahier des charges d'une telle étude...

Protection des agents : il y a encore du chemin à parcourir, notamment pour doter de bons EPI.

Un rappel sur la nouvelle cagoule filtrante sera fait aux directeurs lors de leur réunion d'avril.

Nous interrogeons à nouveau **la fameuse charte du volontariat permettant le port de la tenue pour toutes les activités associatives** alors que l'usage est réservé aux impératifs du service, (la CGT remet le couvert : <https://www.cgtdessdis.com/relance-modification-port-de-la-tenue/> https://www.cgtdessdis.com/wp-content/uploads/2023/03/florilege_utilisation_tenues.pdf)

"DETT" : décret d'encadrement de l'activité de SPV, pour l'instant pas la queue d'une cerise nous n'avons vu venir...

Des années de réflexion et d'intense travail ont eu lieu avec 3 bornes (respect de la loi, acceptabilité et réponse opé pas dégradé), mais visiblement il faudra encore attendre.....



Sans interdire le double statut, ni détourner le dispositif. Ex : les colonnes de renfort pour les SPP (qui sont des mobilisations exceptionnelles, hors des questions temps de travail) pourront être indemnisées en prime de mobilisation exceptionnelle. et déroger au plafond des 2256h00.

Sur le droit de grève : depuis le mémento (que nous n'avons pas validé), les employeurs font preuve d'une imagination remarquable pour interpréter son contenu : de la qualification de grève perlée pour les préavis de ne couvrant pas une journée, à l'astreinte pour les grévistes, non rémunérée bien sûr, en n'oubliant pas l'utilisation de SPV lorsque des professionnels sont grévistes, des retenus pour travail non fait non proportionnée au temps de grève, et la récupération des heures chômées en plus des retenues sur salaires.

Au fait, le Mémento est censé cadrer les employeurs...

Concours de caporal SPP : à quelques mois d'un nouveau concours, un état des lieux de celui de 2021 s'impose !!! (<https://www.cgtdessdis.com/concours-de-caporal-de-2021/>).

Concernant les SPP sapeurs, il est temps de structurer l'examen pro de caporal et d'arrêter de recruter des sans concours.

*Les dates des concours sont désormais ouverts par le ministre et cadencés, Vous avez raison pour l'exam-pro, surtout que nous parlerons prochainement de la filière SPP et que **des SIS nous demandent à recruter plus de sapeurs.***

Spécialité conduite : à quand un cadre ? Depuis la disparition du COD 3, c'est bricolage en se reposant sur les titulaires de ce diplôme aujourd'hui disparu, remplacé par...rien !

C'est un sujet en cours, mais nous n'avons pas de date à annoncer car il y a d'autres dossiers et que le bureau doctrine n'a pas beaucoup d'agents

GDO SSUAP : l'arrêt de la RCP par téléphone n'est pas clair, la prise en compte des difficultés de faire venir un médecin, cautionne que les pompiers sur place se débrouillent seuls, avec des missions pour lesquelles ils n'ont pas les outils. Nous vous écrivons sur le SSUAP en général, il y a des choses à dire.

L'arrêt de la RCP par téléphone restera... 

Retraite : on a été clair avec les ministres le 2 février !!!

L'arrêté du 6 mai 2000, la commission sur l'accès restreint à certains métiers ?

(ça concerne par ricochet les maladies déclenchées après recrutement comme SPP).

C'est en cours mais pas d'annonces particulières à cette heure.

Couverture opérationnelle : de mal en pis sur l'ensemble du territoire !!!



Jeux olympiques et autres grands événements : ne comptez pas sur notre collaboration pour supprimer les vacances juillet-août des agents, nous alertons sur le manque de moyens depuis des années et chaque fois il faudrait que les agents fassent des efforts dans l'attente d'une amélioration future on ne sait trop comment ni quand...

Une note sur la continuité de service a été envoyée, qui pourrait se traduire par des effectifs renforcés, mais pas de suppression de congés générale.

Feux de forêts et annonces du 28 octobre à l'Élysée : où en est-on ? Nous avons écrit ce que nous en pensions, mais ni la DGSCGC ni le ministre de l'intérieur n'ont apporté de précisions ou répondu aux questions le 3 janvier (<https://www.cgtdessdis.com/compte-rendu-de-la-rencontre-collective-avec-le-ministre-de-linterieur-du-3-janvier-2023/>).

Fierté du DG d'avoir obtenu des sommes conséquentes, des emplois pour l'ONF (70) et MétéoFrance.

La fin du créneau qui nous était accordé n'a pas permis d'examiner le détail des autres annonces du président de la république.

La délégation CGT a remis un courrier d'interpellation sur une situation individuelle symptomatique de certains comportements de SDIS dénigrants ses agents malades et une question écrite d'un agent interrogeant sur le sujet des violences envers les sapeurs-pompiers, et la définition de la défense simple et des gestes d'évitement mentionnés sans détail dans plusieurs circulaires.